

Visas français contre laissez-passer consulaires : Le paternalisme poussé à l'extrême

Visas français contre laissez-passer consulaires : Le paternalisme poussé à l'extrême

Communiqué de presse du 08 Mars 2021

L'annonce, mardi 28 septembre 2021, de la baisse drastique du nombre de visas accordés par la France aux ressortissant·e·s du Maroc (-50%), de l'Algérie (-50%) et de la Tunisie (-30%) a suscité de vives réactions et a choqué autant en France que sur le continent africain.

Le Maroc, l'Algérie et la Tunisie sont accusés d'un manque de coopération dans la délivrance des laissez-passer, document obligatoire pour mettre en œuvre les décisions d'expulsion du territoire français de leurs ressortissant·e·s dépourvu·e·s de documents de voyage et de séjour. Pratique révélatrice de rapports de domination toujours existants envers ces pays, la France semblant vouloir les mettre au pas pour répondre à ses propres exigences et à des enjeux de politique interne dont ils/elles sont étranger·e·s.

La logique du chantage à la migration instaurée par la France, et plus largement à l'échelle européenne, est loin d'être nouvelle. L'Europe et ses États membres cherchent, à tout prix et par tous les moyens, à faciliter l'expulsion des ressortissant·e·s de pays dits tiers en séjour irrégulier sur son territoire. Que ce soit par des mesures incitatives, comme la promesse de facilitation de visas, ou des leviers répressifs présentés dans le nouveau code des visas Schengen et mis en œuvre aujourd'hui par la France, cette logique est devenue une véritable obsession.

Si le Maroc, l'Algérie et la Tunisie sont aujourd'hui les premiers ciblés, qui seront les suivants ? Depuis le début de son mandat, le président Macron s'est efforcé d'augmenter le nombre d'expulsions au travers, notamment, du renforcement de la coopération avec « 7 pays prioritaires (Maroc, Tunisie, Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Guinée et Algérie) en raison de leur importance en matière d'immigration ». S'ils ne coopèrent pas, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali et le Sénégal pourraient donc être les prochains à se voir asséner un « coup de bâton ». Quelles seront les conséquences de cette politique sur ces populations en France, ainsi que sur leurs familles et leurs proches, et plus largement, sur les populations dans les pays d'origine ?

Dans les faits, la baisse des octrois de visas par an pourrait être beaucoup plus importante que celle annoncée par le porte-parole du gouvernement français. En effet, la France se base sur les chiffres de l'année 2020 pour déterminer le nombre de visas qui seront réellement accordés à la suite de cette décision. Or, l'année 2020 a été lourdement impactée par la pandémie de la Covid-19 et il n'est plus nécessaire de rappeler l'impact de cette crise sur les déplacements à l'international avec de nombreuses frontières fermées et des

restrictions à la mobilité lourdes liées au contexte sanitaire. Le nombre de visas demandés et délivrés par la France en 2020 étant déjà très faible, la baisse à venir pourrait donc être plus proche de -85,75% pour le Maroc, de -86,65% pour l'Algérie et -76,26% pour la Tunisie en prenant 2019 pour année de référence.

Pour tou·te·s ces ressortissant·e·s, faire une demande de visa Schengen constitue d'ores et déjà un véritable parcours du combattant avec des conditions pratiquement impossibles à remplir et des pratiques discriminatoires. Le Collectif Loujna-Touankaranké déplore ce type de décision dont la mise en œuvre ne pourra déboucher que sur de nouveaux drames humains sur les routes migratoires empruntées par celles et ceux qui n'ont pas d'autres choix.

Contact : loujna.touankaranke@gmail.com

1-<https://www.senat.fr/questions/base/2020/qSEQ200616786.html>

2 -

<https://www.yabiladi.com/articles/details/115675/algerie-maroc-tunisie-reduction-drastique-visas-francais.html>